% Angles d'Attac

association pour une taxation des transactions financières et pour l'action citoyenne

Bulletin d'information mensuel d'Attac Suisse, Rue des Savoises 15, 1205 Genève - www.suisse.attac.org

Numéro 72 - août 2010

>>>SOMMAIRE>>>

>>> Université d'été d'Attac Suisse et assemblée générale >>>

Le capitalisme détruit ce dont il a besoin pour sa reproduction : le travail et la nature. Son mode de développement a été induit par la logique de maximisation du profit. Cette logique productiviste a été considérablement intensifiée par les politiques néolibérales menées depuis plus d'un quart de siècle qui ont accentué les processus de privatisation des biens et des services et de marchandisation du vivant. Au point de mettre en danger la possibilité de tout progrès social par la dégradation de l'environnement et des conditions de vie.

Le défi à relever pour le mouvement altermondialiste et la gauche est de combiner la satisfaction des besoins sociaux, tant à l'échelle nationale, européenne et mondiale, et les solutions à mettre en oeuvre pour répondre à la crise écologique.

Ce sont ces questions qui seront traitées lors de notre université d'été du vendredi 3 à dimanche 5 septembre à Delémont.

De nombreux ateliers et conférences s'y dérouleront. Signalons notamment:

- la diffusion du film *Solutions locales pour un désordre global* de Coline Serreau (Cinéma La Grange, vendredi 16h30) (voir le dernier numéro d'Angles d'Attac)

- la conférence d'ouverture du vendredi "*Critique altermondialiste verte : défis et perspectives*" avec Pierre Khalfa (Attac France), Romain Felli (Université de Lausanne) et Geneviève Azam (Attac France)

- la conférence de clôture du samedi soir: *20 ans après "la fin de l'histoire" - où en sommes-nous aujourd'hui ?* avec Denis Paillard (IKD Moscou - voir page 2), Claude Quémar (Comité pour l'annulation de la dette du Tiers-Monde - CADTM), Kamil Majchrzak (revue Telegraph)

Ces journées sont ouvertes à tout le monde. Elles se termineront dimanche avec l'assemblée générale d'Attac suisse pour laquelle vous avez déjà reçu une invitation dans un courrier précédent.

Vous trouverez dans le dépliant annexé à ce numéro d'Angles d'Attac le programme détaillé.

Au plaisir de vous rencontrer nombreuses et nombreux.



Delémont
3-5 septembre 2010

JAB 2500 BIENNE 4
Retours à attac, rue de l'Orphelinat 15, 2800 Delémont

IMPRESSUM

Edité par Attac Suisse, paraît au moins 9x par année
Destiné aux membres et aux abonnés.
Impression et mise en page : Deltagraph, Bienne
Tirage 1'600 exemplaires

ABONNEMENT (pour non-membres)

Veuillez verser 20 francs/année à l'attention d'Attac Suisse, rue des Savoises 15, 1205 Genève - CCP 17-762066-4 en mentionnant distinctement votre adresse.

ONT PARTICIPÉ À CE NUMÉRO :

Maurizio Coppola, Gérald Mermet, Michel Pellaton, Sabrina Scardua, Julien Steiner, Alain Zuber.

Les articles n'engagent que leurs auteurs. Ils ne représentent pas forcément la position d'Attac.

TRADUCTIONS

Attac a toujours besoin de traductrices et traducteurs, si vous pensez pouvoir aider, n'hésitez pas à vous inscrire sur coorditrad.attac.org ou en envoyant un mail à coorditrad.ch@attac.org , ou par courrier postal auprès d'attac suisse

PROCHAINE PARUTION SEPTEMBRE

COURRIER DES LECTEURS ET LECTRICES

Réagissez, participez,
n'hésitez pas à nous envoyer vos réactions à :
Courrier de l'Angles d'ATTAC, cp 5105, 1002 Lausanne
ou par mail: angles-ch@attac.org

INTERNET

On peut consulter les articles ou télécharger ce numéro en ligne sur www.suisse.attac.org , rubrique Angles d'ATTAC, colonne de droite.

ADRESSES

Vaud: Case 5105, 1002 Lausanne, vaud@attac.org
Genève: rue des Savoises 15, 1205 Genève, geneve@attac.org
Neuchâtel: CP 21, 2035 Corcelles, neuchatel@attac.org
Bern: Postfach 520, 3000 Bern, bern@attac.org
Zürich: Attac Zürich, 8000 Zürich, zurich@attac.org
Basel: Postfach, 4002 Basel, basel@attac.org
Ticino: c/o attac svizzera, rue des Savoises 15, 1205 Ginevra
Fribourg: Case 101, 1701 Fribourg, fribourg@attac.org
Bienne-Jura:
Case 4314, 2500 Bienne 4, bienne-jura@attac.org
Valais: Case Postale 2140, 1950 Sion 2, valais@attac.org

>>> Russie: Khimki territo

Denis Paillard parlera des mouvements sociaux en Russie lors de notre université d'été. Le texte ci-dessous traite de la répression violente contre des militants qui luttent contre la destruction de la forêt de Khimki, menacée par le projet d'autoroute Moscou-Saint-Pétersbourg. Un exemple parmi d'autres de la répression massive et violente des mouvements sociaux en Russie. Le texte a été écrit par Carine Clément de l'Institut de l'Action Collevtive de Moscou (IKD), dont est également membre Denis Paillard.

Le 28 juillet au soir, plus de 500 jeunes s'attaquaient à la Mairie de Khimki, cette ville de la banlieue de Moscou devenue tristement célèbre ces dernières semaines pour être le terrain d'une lutte sans merci entre les défenseurs de la forêt de Khimki, menacée de destruction par le projet d'autoroute Moscou-Saint-Pétersbourg et les autorités – fédérales et locales – ainsi que les responsables et administrateurs du chantier, parmi lesquels la firme française Vinci. La bataille des habitants de Khimki, appuyés par les écologistes et les militants politiques d'opposition, dure depuis des années. Procès, lettres ouvertes aux autorités, pétition signée par plus de 8'000 personnes, rassemblements, manifestations – tous les moyens ont déjà été utilisés pour obtenir une révision du tracé de l'autoroute, afin de préserver la forêt, ceinture verte autour de la capitale. Rien n'y a fait. Le 15 juillet dernier débutait l'abattage surprise des premiers hectares. Depuis, malgré quelques arrêts temporaires obtenus de haute lutte grâce à des raids écologistes dans la forêt, l'intervention de députés de la Douma fédérale, l'examen du dossier par la Chambre civique fédérale, l'avis défavorable à l'abattage émis par la Procurature, les coupes continuent.

Ce 28 juillet, à 17h, les habitants et défenseurs de la forêt étaient invités à une discussion publique par les autorités locales. Arrivés au rendez-vous, les militants apprenaient par une affichette collée à la porte du Palais de la culture de Khimki que la discussion était reportée à une date non précisée. Outrés par cet affront, les militants se sont rendus directement à l'endroit présupposé de l'abattage du moment pour mettre en place un nouveau camp de veille. Comme à chacun de leurs raids en forêt, ils étaient attendus par des jeunes se disant «gardiens» de la bonne marche du chantier. Evguenia Tchirikova, leader du mouvement de défense de la forêt de Khimki, jeune mère de deux enfants en bas âge, raconte que les accrochages entre les écologistes et ces jeunes «à l'aspect de voyous» sont monnaie courante et que la police laisse faire, malgré les injonctions des militants. Pire encore, ce jour-là, tout comme de nombreuses autres fois, ce sont les militants que la police a arrêtés et emmenés au poste. «Notre camp a été encerclé et on nous a dit de quitter la forêt. Les OMON nous ont embarqués», commentait Evguenia Tchirikova.

Ce même jour, de nombreux jeunes militants des mouvements antifascistes, anarchistes et autres informels de gauche s'étaient donnés rendez-vous à Moscou sur la place Trubnaïa pour un concert de soutien à la cause de la forêt de Khimki. Apprenant les dernières nouvelles du théâtre des opérations à Khimki, ils ont pris le premier train de banlieue pour aller porter secours aux militants écologistes. Leur chemin de la gare à la forêt passait par la Mairie de Khimki. Emotion, indignation, les premières pierres sont parties, suivies de bouteilles et de fumigènes. Les murs ont été recouverts de graffitis dont le slogan était «Sauvons les forêts de Russie !». La police, occupée à neutraliser les militants écologistes, est arrivée avec un grand

retard, les jeunes s'étaient déjà dispersés.

Un tel affront aux autorités publiques et aux forces de l'ordre, montré dans tout le pays y compris par les chaînes de télévision officielles, devait être vengé. Dès le lendemain, Alexeï Gaskarov et Maxim Solopov, deux jeunes supposés coupables de l'organisation du « pogrom » de Khimki, étaient arrêtés. Le protocole d'arrestation indique qu'ils auraient été « pris sur les lieux du crime ». En fait, de nombreux témoignages indiquent qu'ils se sont rendus eux-mêmes volontairement à un énième entretien avec les représentants des forces de l'ordre qui les connaissaient depuis longtemps comme quelques-uns des rares antifascistes acceptant le dialogue avec la police et manifestant publiquement leurs opinions.

Un procès commandité a suivi pour décider des mesures de détention des deux inculpés. A deux reprises, le 31 juillet et le 3 août, l'affaire a été entendue dans le plus grand secret (le tribunal de Khimki était encerclé par la police et les OMON, les séances étaient fermées au public, y compris aux journalistes et à la famille). Résultat des courses : Gaskarov et Solopov vont passer deux mois en prison en réclusion préventive. Ils sont accusés d'« actes de *voyourisme* perpétrés par un groupe ayant prémédité ses actes » (article du Code pénal prévoyant jusqu'à 7 ans de prison). Les avocats parlent de faux témoignages à charge. Les militants du mouvement antifasciste déclarent que Gaskarov et Solopov ont été choisis comme boucs-émissaires pour l'unique raison qu'ils sont les figures les plus connues du mouvement. Les collègues de Gaskarov, qui collabore aux activités de l'Institut de l'Action Collective et couvrait les évènements de Khimki pour cette agence d'information militante, insistent sur l'engagement d'Alexeï pour les actions non violentes et la propagande pacifiste de l'anti-racisme et de l'anti-capitalisme. Tout porte à croire qu'il s'agit d'une affaire pénale fabriquée pour des raisons politiques.

Les agissements brutaux et peu légaux de la police confirment cette version des faits. Le 4 août, à l'issue d'une conférence de presse portant sur l'affaire du « Pogrom de Khimki : fabrication de coupables » et tenue à Moscou au Centre indépendant de la presse, devant une trentaine de journalistes ahuris et indignés, Evguenia Tchirikova était brutalement embarquée par les forces de l'ordre et conduite au poste pour apporter son témoignage sur le soi-disant « pogrom » de la Mairie de Khimki (rappelons qu'au moment des faits, elle participait au campement écologiste au fin fond de la forêt de Khimki, avant d'être arrêtée par la police...). Après quatre heures d'interrogatoire, elle a été libérée... pour être arrêtée à nouveau le lendemain et conduite manu-militari devant le tribunal, cette fois-ci pour être jugée pour « manifestation illégale » (le camp écologiste). Elle s'en est sortie, pour cette fois, avec une faible amende.

Mais la pression va croissante, tant sur les habitants les plus actifs de Khimki que sur les militants écologistes et ceux du mouvement antifasciste, anticapitaliste ou d'opposition. La police multiplie les perquisitions plus ou moins légales, y compris au siège des médias à la ligne trop « sympathisante » pour les « voyous » (notamment, Kommersant, Novaïa Gazeta, Svobodnaïa Pressa), de nombreux militants témoignent de coups de téléphone assortis de menaces et certains ont été littéralement kidnappés chez eux pour être forcés à témoigner.

Tout cela laisse à penser que l'affaire est éminemment politique, que les forces de l'ordre s'appliquent à rassembler les preuves à charge par tous les moyens. En un mot, les militants, de tous bords, osant prendre partie pour la défense de la forêt de Khimki, sont considérés comme des criminels en puissance. Il en va de la réputation des pouvoirs locaux (qui ne peuvent laisser le saccage de la Mairie impuni), de l'autorité des pouvoirs fédéraux (commanditaires du chantier de l'autoroute), de l'avenir d'un dossier particulièrement sensible compte tenu des intérêts économiques et politiques en jeu.

Rappelons que le journaliste et militant local Mikhaïl Beketov a déjà fait les frais de sa lutte contre le chantier et contre la corruption de la Mairie, ayant été tabassé à mort en novembre 2008 après des révélations visiblement gênantes pour certains. Il a survécu mais est gravement diminué physiquement, et son agression, dont le mouvement pour la sauvegarde de la forêt de Khimki attribue la responsabilité au Maire de Khimki, n'a jamais été élucidée.

Pour faire face à cette deuxième montée en puissance des forces répressives et corrompues, une campagne unitaire est lancée « Contre la destruction de la forêt de Khimki, contre le terrorisme du pouvoir et les voyous à son service ». Des dizaines de groupes – d'habitants de quartiers, d'organisations écologistes, de groupements de gauche ou d'opposition libérale, antifascistes, anarchistes – auxquels s'ajoutent des journalistes, des défenseurs des droits de l'homme et certains hommes politiques de l'establishment – tentent d'initier une campagne commune pour obtenir la libération de Gaskarov et Solopov, la sauvegarde de la forêt de Khimki et l'arrêt des répressions arbitraires des militants écologistes. Des pétitions circulent, des appels à solidarité sont lancés. A Moscou, la première action de solidarité est annoncé pour le 7 août, à 17h, devant le Monument Griboedov.



Photo: http://chroniquesdailleurs.blogspot.com/

A en croire les sondages, l'opinion publique soutient plutôt les soi-disant « émeutiers ». A lire la presse, l'indignation monte. Peut-être que le pouvoir, cette fois-ci, est allé un peu trop loin dans l'arbitraire... Khimki pourrait bien devenir le symbole d'une nouvelle alliance entre les mobilisations citoyennes de base, les mouvements de jeunes plus radicaux, les groupements politiques d'opposition et une partie de l'establishment politique – « contre l'arbitraire et la corruption du pouvoir » qui répond aux mobilisations par la violence et la répression.

Carine Clément

Appel à campagne internationale

Les militants russes demandent aux réseaux internationaux de se mobiliser, par un soutien informationnel, des lettres, voire des actions de solidarité (y compris de pression sur le groupe Vinci, concernant la France).

Information en anglais :

http://chtodelat.wordpress.com/2010/08/02/khimki-territory-of-lawlessness/

>>> La spéculation sur les obligations de l'Etat gre

Le monde de la finance est un monde à part. Son opacité et sa complexité découragent celui qui désire y comprendre quelque chose. Seuls les initiés, ceux qui travaillent dans la place (insiders) en connaissent les rouages. Et encore, cette connaissance n'est probablement que partielle. La spécialisation de ses acteurs et l'immensité du domaine font que rares sont ceux qui ont à la fois une vue d'ensemble du système et une connaissance des détails de son fonctionnement. Le monde de la finance se nourrit de son opacité, elle est la garantie de son impunité. Le bon peuple doit rester dans l'ignorance, sinon il pourrait être tenté d'y mettre bon ordre.

Que la spéculation commence

Les spéculateurs sont comme les prédateurs : ils prennent le moins de risques possibles et s'attaquent donc au plus faible. La Grèce était la proie toute désignée. Les deux premiers responsables de la curée semblent être la banque américaine Goldman Sachs et le « hedge fund » (fond spéculatif) de John Paulson.

Les agissements de Goldman Sachs sont révélateurs de la nouvelle politique des banques d'investissement : tous les moyens sont bons pour augmenter le profit, même si c'est au détriment du client. Depuis le début des années 2000, cette banque aide la Grèce à camoufler une partie de sa dette à l'aide d'instruments financiers sophistiqués (les « cross-currency swaps »). Elle collabore également avec d'autres grandes banques au placement des obligations d'État nécessaires au financement de cette même dette (12 milliards d'euros mi-février 2010, par exemple). Bien entendu, elle touche dans les deux cas de confortables commissions pour ses services.

Cela ne l'empêche pas, dès la fin de 2009, de vendre à découvert (voir ci-après) des obligations de l'État grec, pariant ainsi sur sa banqueroute. D'autres acteurs financiers ont fait également ce pari. Parmi eux John Paulson. Le *Financial Times* nous apprend que des représentants de Paulson et des responsables de Goldman Sachs auraient rencontré à plusieurs reprises des officiels grecs. De là à penser que leur action contre la Grèce résulte d'une entente, c'est-à-dire d'une collusion, il n'y a qu'un pas. La collusion se doublerait ici d'un délit d'initié, Goldman Sachs utilisant des informations dont elle seule dispose pour spéculer contre son client. Signalons encore que John Paulson employait, à cette époque, entre 20 et 30 personnes occupées à plein temps à retirer le maximum de bénéfices de la situation.

Les conséquences de ces attaques spéculatives sont bien connues : baisse de valeur des obligations d'État, augmentation des taux d'intérêt sur ces mêmes obligations et, par répercussion, baisse de l'euro. Ces trois mouvements sont extrêmement néfastes pour l'économie grecque et pour la zone euro dans son ensemble. Dès le début, la duplicité, l'immoralité et la rapacité caractérisent les interventions de ces fameux acteurs financiers. Aucune notion de bien ou de mal ne les retient, aucun remord ne les poursuit.

Dans toute cette affaire, ce qui est le plus scandaleux n'est dénoncé que par de rares économistes. Frédéric Lordon est l'un de ceux-ci. Dans le *Monde diplomatique* de mars 2010, il écrit ceci à propos des grandes banques sauvées à coup de milliards par les États : « Les banques n'ont visiblement pas de scrupule, santé refaite, à spéculer désormais contre les Etats qui les ont tirées du gouffre, faisant par là monter le coût des emprunts publics, donc aggravant le problème des déficits… dont elles sont elles-mêmes à l'origine ».

Fonctionnement du marché : prévisions auto-réalisatrices, collusion et suivisme

La puissance des principaux « hedge funds » et des banques d'investissement est colossale. Au sujet des banques d'investissement, il faut préciser qu'elles utilisent des sommes de plus en plus importantes pour spéculer pour leur propre compte et deviennent donc de vrais « hedge funds ». Un petit nombre de ces sociétés sont capables d'influencer le marché financier à elles seules. Cela signifie que ce marché, malgré son importance, n'est pas un marché de concurrence parfaite. Il ne peut donc y avoir de prix d'équilibre. Plus encore, aucune théorie sur le fonctionnement de ce marché n'est concevable, aucune prévision ne peut être faite. Tout est possible : de monstrueuses bulles spéculatives complètement irrationnelles ou d'énormes baisses de valeurs incompréhensibles. On ne peut que constater après coup le comportement erratique ou moutonnier des intervenants.

La puissance des principaux acteurs du marché explique que leurs prévisions soient souvent auto-réalisatrices. Cela signifie que leur comportement va provoquer le mouvement qu'ils prévoyaient. Dans le cas présent, ils ont prévu une baisse des obligations de l'État grec. En conséquence, ils ont décidé de vendre ces obligations à terme. Ces ventes ont provoqué ce qu'ils espéraient : la baisse de valeur de ces titres.

Une fois le mouvement amorcé, il y a de fortes chances qu'il s'auto-entretienne et même qu'il se renforce. Deux types de comportements concourent à cela : la collusion et le suivisme. Le monde de la finance est plus petit que ce qu'on imagine. Les gérants des plus grands « hedge funds » se connaissent entre eux. Rien ne peut les empêcher de partager des informations sur leur stratégie et de travailler ensemble de manière à accentuer le mouvement qu'ils veulent provoquer. Le risque de se faire attraper est quasiment inexistant, même si les gouvernements suspectent quelque chose. Le département américain a demandé à plusieurs « hedge funds » de ne pas jeter les enregistrements de leurs opérations sur l'euro, afin de pouvoir déterminer leur rôle exact, voire d'éventuelles collusions. Mais il faudrait prouver ces agissements devant un tribunal et on peut être sûr que le gouvernement américain ne s'y hasardera pas !

Même sans collusion, les mouvements du marché ont tendance à s'accentuer sous l'effet d'un phénomène bien connu : le suivisme ou comportement moutonnier. Les comportements des gros « hedge funds » faiseurs de marché sont observés et copiés. Lorsque les choses sont bien engagées, tous les spéculateurs s'y mettent : les assurances et les fonds de placement, les fonds de pension et jusqu'aux petits boursicoteurs. Tout le monde est gagnant sans grand risque. C'est la curée qui peut déboucher en peu de temps sur une catastrophe. Le mouvement échappe à tout contrôle et peut prendre une ampleur tout à fait irrationnelle. Il faut préciser toutefois que ce scénario est surtout valable pour la formation de bulles spéculatives, comme par exemple celle de l'immobilier américain, un peu moins pour les mouvements de baisse, puisque ceux-ci sont forcément limités.

Les « credit default swaps » (CDS)

Il importe peu de savoir si ce sont les « credit default swaps » (CDS) ou les ventes à terme qui ont été utilisés au départ pour amorcer un énorme mouvement spécu-

latif. L'attention des gouvernements s'est portée dans un premier temps sur les CDS, mais il est probable que tous les instruments et produits ont été utilisés simultanément. Les spéculateurs ont à leur disposition une vaste panoplie de moyens d'attaque.



Les CDS sont un extraordinaire exemple des dérives de la finance pouvant aboutir à l'absurde. Il s'agit d'un titre négociable qui représente une espèce d'assurance contre le défaut de paiement d'un débiteur, ici l'État grec. En cas d'impossibilité pour le débiteur de rembourser sa dette, l'institut émetteur du titre -en l'occurrence essentiellement de grandes banques et assurances- paie à sa place. Bien sûr, plus le risque de non-paiement est grand, plus la prime à payer augmente. Comme la prime à payer correspond au prix du CDS, le prix du CDS, donc sa valeur, augmente.

Dans la logique des choses, seul le détenteur d'une obligation d'État peut songer à se protéger du non-paiement par l'achat d'un CDS. Mais c'est sans compter sur le génie des financiers. Le CDS est devenu indépendant de l'obligation d'État dont il assure le non-paiement. N'importe qui peut donc l'acheter ou le vendre sans détenir l'obligation correspondante. Le CDS devient ainsi un pur objet de spéculation, plus précisément un pur pari sur la faillite d'un État. Certains commentateurs ont montré l'aberration de cette situation en utilisant une analogie très parlante : c'est un peu comme si vous assuriez la maison de votre voisin contre l'incendie, avec l'effet pervers que vous serez tenté d'y mettre le feu. Vous résisterez peut-être à la tentation, mais le spéculateur, lui, n'hésitera pas !

Si les grands opérateurs financiers utilisent les CDS, c'est principalement pour deux raisons : d'une part, la valeur de ce produit dérivé est inférieure à celle de l'obligation, donc le capital à investir au départ est moins grand ; d'autre part, les variations de valeur sont plus importantes, donc également les possibilités de gains. Fin de l'été 2009, la prime de base se montait à un peu plus de 100 points, ce qui signifie qu'il fallait payer 10 000 euros pour assurer 1 million d'obligations (1%). Début février 2010, la prime était passée à 420 points. La valeur du CDS avait donc été multipliée par quatre.

Les ventes à découvert

Les ventes à terme à découvert ou, plus simplement, ventes à découvert sont les produits dérivés les plus destructeurs en cas de baisse des marchés. Elles avaient déjà fait parler d'elles lorsque, au plus fort de la crise de 2008 (septembre), la banque centrale américaine et les autorités monétaires britanniques avaient décidé de les interdire.

La vente à découvert consiste à vendre, parfois à très court terme (quelques heures) un titre que l'on ne possède pas au moment de la conclusion du contrat. Dans le cas qui nous intéresse ici, le titre est une obligation d'État. Prenons un exemple. L'obligation de l'État grec est cotée 10'000 euros. Vous pensez que sa valeur va fortement baisser dans les mois qui suivent. Sur la base de votre prévision, vous vendez, à trois mois et le plus cher possible, une obligation que vous ne possédez pas. Vous trouvez un acheteur qui est d'accord de payer 9'800 euro. Trois mois plus tard, l'obligation est cotée 9'300 euros. Vous achetez donc une obligation 9'300 pour la revendre 9'800 comme votre contrat le prévoit. Vous avez gagné 500 euros, moins les frais et commissions.

Pour le spéculateur, les avantages de la vente à découvert sont multiples. D'abord, comme nous l'avons vu, elle permet de réaliser des gains alors même que le marché est baissier, ce qui n'est pas possible avec les opérations classiques de bourse. Ensuite, il s'agit de l'instrument financier le plus puissant dans ce cas-là, et ceci pour une raison très simple. La rentabilité d'une opération se calcule en mettant en rapport le profit réalisé et le capital engagé. Or, ici, le capital engagé dans l'opération est insignifiant, puisqu'il s'agit des frais et commissions payés à la conclusion du contrat. Cela explique que les "hedge funds" et les banques d'investissement aient pu prendre des paris démesurés sur la faillite de l'État grec.

Le rôle des agences de notation

Le monde de la finance fonctionne dans l'opacité et en vase clos. Tous les acteurs se connaissent ; ils proviennent des mêmes écoles, partagent les mêmes valeurs et adoptent les mêmes comportements. Cela est valable pour les experts des agences de notation, censés procéder à une évaluation objective de la solidité financière d'une entreprise ou d'un État, ainsi que du risque que présente un emprunt ou le produit dérivé émis par une grande banque.

Il existe trois agences de notation « globale » : Standard & Poor's, Moody's et Fitch Ratings. Contre toute logique, il s'agit de sociétés privées. Elles ne font l'objet d'aucun contrôle étatique et ne publient pas leurs méthodes d'évaluation. Elles font l'unanimité contre elles, notamment au niveau politique et pourtant elles

existent et fonctionnent comme cela depuis 1920 pour la plus jeune d'entre elles.

La critique la plus fondamentale concerne leur mode de rémunération : elles se font payer par les émetteurs des emprunts ou des produits financiers qu'elles notent, ce qui rend ce que l'on appelle pudiquement « les conflits d'intérêt » inévitables. L'État ou l'entreprise qui veut émettre un emprunt est obligé d'obtenir « une bonne note » pour bénéficier du taux d'intérêt le plus bas possible. Comment éviter qu'il ou elle offre une rallonge aux experts qui l'évaluent ? Personne n'est là pour le contrôler. Comme on le voit, le monde de la finance n'est pas à une absurdité près, mais ces absurdités n'ont qu'un seul but : maximiser le profit de tous ses acteurs.

Les conséquences de l'incompétence et de la corruption des agences sont bien connues. Dans un premier temps, cela les conduit à attribuer des notations surévaluées. Puis, lorsque les choses tournent mal, elles réagissent très tardivement, puisque abaisser leurs évaluations, c'est admettre leur erreur. En outre, lorsqu'elles réagissent, la correction est excessive, comme si elles voulaient reprendre l'initiative. La réaction du marché est alors brutale, puisque la situation de crise est alors « officialisée » par les agences.

C'est ce processus que l'on a vu à l'œuvre en été 2007. Les agences avaient maintenu leur note maximale (AAA) pour les fameux CDO ("Collaterised Debt Obligations") pendant des années (de 2001 à début 2007). Ces obligations résultaient de la titrisation de créances pourries, principalement immobilières. Début de l'été 2007, l'augmentation massive des défauts de paiement oblige les agences à ouvrir les yeux sur les produits qu'elles avaient cautionnés et à dégrader leurs notes (*Alternatives économiques*, « La crise »), nourrissant ainsi immédiatement une réaction en chaîne : l'action des spéculateurs et celle des agences se renforcent mutuellement, amplifiant les mouvements du marché de manière totalement aberrante.

On retrouve sensiblement la même logique et le même fonctionnement dans la crise grecque. Le 16 décembre 2009, Fitch dégrade la dette de l'État d'un cran, rejointe à quelques jours d'intervalle par ses deux « concurrentes ». Cela n'est pas trop grave : les obligations grecques sont considérées comme de qualité moyenne inférieure, mais au premier cran (BBB+) de cette catégorie qui en comporte trois. Il faut attendre le 27 avril, pour que Standard & Poor's sonne la charge : elle abaisse sa note de 3 crans (à BB+), ce qui fait dégringoler la qualité de ces obligations dans la catégorie spéculative [1]. De manière plus imagée, les spécialistes qualifient ces créances de pourries. Cette agence accompagne sa nouvelle cotation d'un avertissement : « Les détenteurs d'emprunts grecs ne devront pas s'attendre à récupérer plus de 30 à 50 % de leur mise ». Elle accentue ainsi la panique, alimente la spirale infernale et joue ainsi le jeu des spéculateurs. On ne peut que constater les dégâts : vente des obligations grecques, augmentation des taux d'intérêt sur les anciens prêts, du fait de la baisse de valeur de ces obligations, et répercussion immédiate sur les taux des nouveaux emprunts.

La puissance des marchés, l'impuissance des États

La puissance des marchés financiers est phénoménale. Selon un rapport de la Banque des Règlements internationaux, le seul marché des produits dérivés atteignait 600'000 milliards de dollars en juin 2009, soit 10 fois le montant du PIB mondial (production totale de biens et de services). Selon la même source, le volume moyen échangé chaque jour sur le marché des changes s'établissait à 3'210 milliards de dollars en 2007. Il n'a fait qu'augmenter depuis. La très grande majorité des transactions ont lieu de gré à gré ("over the counter" ou OTC), c'est-à-dire en dehors des marchés organisés. Il s'agit de marchés non réglementés et à l'opacité complète qui ne publient ni les cotations, ni l'identité des intervenants. Les transactions se font directement entre deux parties qui fixent elles-mêmes les règles de l'échange. Enfin, la très grande majorité des transactions sont purement spéculatives, c'est-à-dire qu'elles ne servent pas à la couverture d'une opération commerciale. Pour le marché des changes, la part spéculative se monterait à 98 % des transactions.

Face à ces machines infernales, les chefs d'État sont impuissants. Début février, la Commission européenne met la Grèce sous tutelle et exige un plan d'austérité drastique. Georges Papandreou reconnaît que les mesures peuvent être douloureuses, mais insiste sur le fait que « l'effort vise à arrêter la marche du pays vers l'abîme ». Les déclarations qui se veulent rassurantes se succèdent. Rien n'y fait. Les interventions des dirigeants européens sont interprétées comme des preuves du bien-fondé des prévisions les plus pessimistes et la spéculation peut reprendre de plus belle.

Début mars, la Commission européenne s'intéresse aux CDS. Face à la menace d'un tour de vis réglementaire, les "hedge funds" les plus gros reportent en partie leurs spéculations sur un marché plus anonyme, celui des devises, pariant sur la baisse de l'euro. Le 18 mai, les autorités allemandes interdisent les ventes à découvert et les CDS à des fins spéculatives. Madame Merkel parle de « bataille entre le pouvoir politique et les marchés ». Les spécialistes mettent en doute la portée de cette interdiction si elle n'est pas adoptée à Londres ou New-York. Il existe toujours d'autres marchés ou d'autres produits -en particulier les ventes à options-. La bataille est perdue et les États se soumettent aux diktats de la finance.

Si les choses se sont calmées en juin, c'est que les profits à faire sur la Grèce ont été engrangés. Jusqu'à quand cette trêve durera-t-elle ? Quelles seront les prochaines victimes ?

Le seul espoir que cela cesse est bien maigre. Il faudrait pour cela une prise de conscience des dirigeants des principales puissances économiques. Seule l'interdiction générale de tous les produits dérivés utilisés à des fins spéculatives pourrait aboutir à la fermeture du grand casino mondial. Bien sûr, les soi-disant experts prétendent que cela n'est pas possible, alors qu'il suffirait pour cela d'obliger les utilisateurs de ces produits à prouver un lien direct avec une opération commerciale. Les produits dérivés avaient été conçus à l'origine pour cela : offrir aux entreprises une couverture contre les pertes de change ou les hausses du prix des matières premières.

Joschka Fischer, ancien vice-chancelier allemand, pose aux gouvernements européens la question de savoir « s'ils ont la moindre idée de ce qui se trame à la table autour de laquelle ils sont assis, à jouer à la roulette avec l'histoire ». On peut en effet se le demander.

Gérald Mermet
23 juin 2010.

Notes

[1] Pour plus de détails sur les critères de notation, voir le lien avec l'article de Wikipédia qui donne tous les détails sur les échelles utilisées par les trois agences : http://fr.wikipedia.org/wiki/Notation_financière

>>> Cinéma : "Cleveland contre Wall Street" >>>

Synopsis : Le 11 janvier 2008, Josh Cohen et ses associés, avocats de la ville de Cleveland, assignent en justice les 21 banques qu'ils jugent responsables des saisies immobilières qui dévastent leur ville. Mais les banques de Wall Street qu'ils attaquent s'opposent par tous les moyens à l'ouverture d'une procédure. Cleveland versus Wall Street raconte l'histoire d'un procès qui aurait dû avoir lieu. Un procès de cinéma, dont l'histoire, les protagonistes et leurs témoignages sont bien réels.

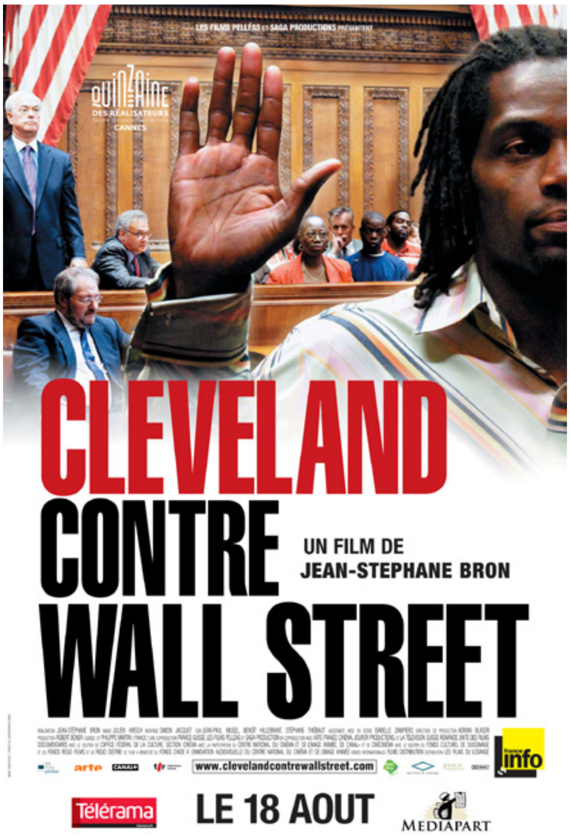
Le film du réalisateur Suisse Jean-Stéphane Bron sortira prochainement dans les salles. Dans l'interview ci-dessous, Jean-Stéphane Bron nous parle de Cleveland, ville sinistrée par la crise des subprimes, qu'il montre dans le documentaire présenté à la Quinzaine des réalisateurs, "Cleveland contre Wall Street" :

« A l'origine du film, il y a la volonté de comprendre et de faire comprendre. Décrypter la mécanique des subprimes avec cette intuition que l'analyse d'une partie nous renseignerait sur le tout. Le choix de tourner à Cleveland relève de la même idée : choisir une tête d'épingle sur la planète, non pas pour raconter une situation particulière mais pour zoomer sur les conséquences locales d'un phénomène planétaire. Derrière le cas d'une personne qui perd sa maison, qu'y a-t-il ? Où sont les responsabilités ?

Quand on décide de réaliser un film sur des forces aussi abstraites que celles du capitalisme financier, on ne peut pas faire l'économie de la question de la représentation. Pour incarner, de façon frappante et tangible, ces notions si peu cinégéniques, j'avais en tête un endroit symbolique. Le 11 janvier 2008, la ville de Cleveland a décidé d'intenter un procès à toutes les banques qu'elle juge responsables des saisies immobilières qui la frappent. Vingt et une banques qui avaient vendu et acheté des titres subprimes se retrouvaient en position d'accusées. Je l'ai appris quelques jours plus tard, par voie de presse. L'info tenait en une brève, mais dans ces quelques lignes, j'ai vu le début d'une histoire. J'ai pensé à Erin Brokovitch, à ces combats épiques des faibles contre les puissants...

Il n'y a que les Américains et leur sens inné du récit pour savoir mettre en scène et dramatiser de telles confrontations... Cleveland m'était alors complètement inconnue. Je n'aurais pas même su la situer sur une carte ! Mais, deux semaines plus tard, j'étais sur place, où je rencontrais l'avocat de la ville, Josh Cohen, et les habitants expulsés. J'ai convaincu Josh de filmer ce qui devait encore être le vrai procès de Cleveland contre Wall Street. Presque une année plus tard, le temps de financer le film, il y a eu un retournement de situation : les banques mettaient tout en œuvre pour éviter l'affrontement, et j'ai compris que le vrai procès n'aurait pas lieu. Ce retournement a ouvert, au fond, le champ au cinéma. Tout à coup, je cessais de courir désespérément après la réalité, j'avais enfin l'occasion de prendre les choses en main. C'est ainsi qu'est née l'idée de mettre en scène le procès. À Cleveland, j'ai découvert une ville emblématique de la crise et des dérives du capitalisme. C'est un symbole historique d'abord : une cité industrielle de la Rust Belt, à la croisée de tous les enjeux du moment. Le déclin de l'industrie, la toute-puissance d'une finance stérile qui ne cherche qu'à s'auto-reproduire, mais aussi une insécurité endémique.

A sa manière, Cleveland, raconte tout cela. Les conséquences de la crise immobilière y sont absolument catastrophiques. Les dégâts se chiffrent en millions de dollars. Un foyer sur dix a fait l'objet d'une procédure d'expulsion. Certaines rues sont complètement désertées. C'est le cas notamment à Slavic Village, un quartier noir ouvrier et pauvre, l'épicentre du séisme en quelque sorte. Ses habitants ont d'ailleurs rebaptisé l'endroit "Groundzero"... Quant aux implications sociales, elles sont dramatiques : la police refuse de servir dans certains quartiers devenus des zones de non-droit, les familles se retrouvent à la rue, parfois séparées.



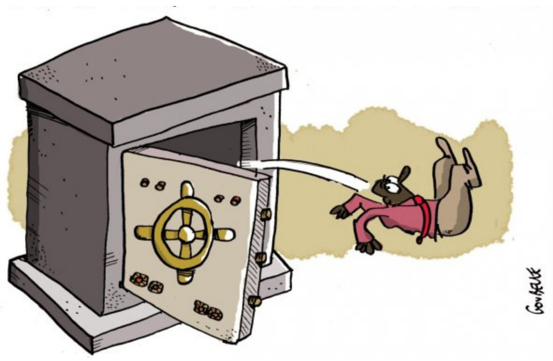
En quelques années, c'est toute une ville qui se retrouve à genoux. La combativité des habitants de Cleveland est proportionnelle à la crise qu'ils subissent. J'ai été frappé par la capacité de résistance de cette ville et la place du quartier. Les gens ont un réflexe d'action locale, comme s'ils se disaient qu'à défaut de pouvoir changer le monde, ils peuvent au moins agir sur leur environnement proche. Là-bas, le "Not in my backyard !" (pas dans mon jardin) est une idée très ancrée. Elle est aux sources de la colère et de la lutte de l'un des personnages clés du film : Barbara Anderson. Elle a fondé un Street Club, l'une de ces petites cellules militantes de quartier. Elle représente le combat de toute Neville. Elle est un membre actif de l'organisation ESOP, qui prend d'assaut les sièges des banques et harcèle leurs dirigeants nuit et jour pour être entendu. Cette organisation, qui appartient au mouvement des Community organizer dont se revendique Obama, est très efficace, car elle pratique l'action directe et s'appuie sur un réseau de militants qui se relaient jusqu'à obtenir l'ouverture de négociations. Lorsque je suis arrivé à Cleveland, ils étaient onze activistes, aujourd'hui ils sont trente, et l'ESOP a pris une envergure nationale. »

Interview reprise du site d'Attac France

Plus d'informations sur le film : http://www.filmsdulosange.fr/fr/fr_cleveland.html

>>> Il déporte, ils déportent, vous déportez... nous résistons ! >>>

Ce tract a été distribué à Lausanne, samedi 17 juillet 2010.



Des avions de la honte vont bientôt à nouveaux décoller de Suisse ramenant de force des réfugié-es dans le pays qu'ils et elles avaient dû fuir. La mort d'un jeune nigérian en grève de la faim lors de son expulsion au mois de mars n'a pas suffi à faire changer une pratique inhumaine et dégradante. Nous ne voulons plus accepter ces dégradations continuelles des droits humains pour les personnes migrantes.

Des pratiques barbares et pourtant légales...

Immobilisées à l'aide de liens en cuir serrés à l'excès au niveau des bras, des hanches et des genoux, fixées au siège, les mains croisées attachées à la ceinture du pantalon, pliées sur elles-mêmes, emprisonnées dans un casque sur la tête qui empêche toute mobilité et réduit la visibilité, toutes ces personnes vivent un calvaire pendant des heures et des heures de vol.

C'est une torture que les autorités suisses utilisent pour chasser du territoire des hommes et des femmes qui ont uniquement tenté de reconstruire leur vie ici, des personnes que la loi a rendues illégales. Au lieu de permettre à ces personnes de vivre dignement ici, les autorités préfèrent dépenser des millions chaque année pour organiser un appareil de répression et d'expulsion. Chaque vol spécial coûte aux contribuables suisses près de 100'000 francs au profit de compagnies aériennes privées peu soucieuses de la dignité des voyageurs-euses.

Les autorités vaudoises sont complices de ces tortures puisqu'elles mandatent les autorités fédérales pour l'exécution de ces expulsions forcées. Il est temps que cette collaboration cesse. Nous vous proposons d'écrire à Monsieur le conseiller d'Etat Leuba (philippe.leuba@vd.ch), responsable du département de l'intérieur (DIND), pour exiger le respect des droits fondamentaux de tout être humain et l'arrêt immédiat de toute expulsion de refugié-e-s domicilié-e-s au canton de Vaud.[1]

Une autre politique de la migration est possible !

Cette politique du tout répressif et du non-respect des droits fondamentaux nous menace toutes et tous sur le long terme.

Qu'importent les papiers et la nationalité ! Mêmes droits pour toutes et tous !

1 Voir modèle de lettre sur http://bit.ly/aLsdlc sur le site www.stoprenvoi.ch

2xNON à l'initiative pour le renvoi et au contre-projet

Le 28 novembre nous devonrs voter sur l'initiative pour le renvoi des étrangers criminels et sur un contre-projet tout aussi discriminatoire.

Un appel contre ces deux projets circule sur internet.

"Je dit NON à l'initiative pour le renvoi et NON au contre-projet aussi discriminatoire. Je ne veux pas de lois spéciales pour les étrangers. Je soutiens le principe de l'égalité de droit."

vous pouvez signez l'appel 2xNON en français à http://www.ausschaffungsinitiative-2xnein.ch/aufruf-2xnein-appel-2xnon/

POSTE À 25% À REPOURVOIR AU SECRÉTARIAT D'ATTAC SUISSE

Suite à la démission de notre co-secrétaire Maurizio Coppola, attac suisse met au concours un poste de secrétariat à 25% dès le 1er octobre 2010 (le mois de septembre servira à la transition). Cela représente la moitié d'un poste à 50%, actuellement partagé avec Alexandre de Charrière. Les tâches sont notamment les suivantes :

- gestion et animation des réunions de l'association
- coordination et suivi des campagnes politiques
- co-organisation des conférences publiques
- relations de presse et de contacts politiques
- rédaction et gestion de l'Angles d'Attac

Le profil de la personne recherchée est le suivant :

- très bonne connaissance de l'association, de ses buts et de son fonctionnement
- motivation pour le travail en groupe, esprit d'équipe
- flexibilité (réunions le week-end et les soirs de semaine, dans toute la Suisse)
- bonnes connaissances politiques
- allemand et français parlé et écrit (anglais et italien : un avantage)
- connaissance des milieux militants suisses

Nous offrons :

- un réseau militant intéressant (sections locales, conseil scientifique, etc.)
- la possibilité d'approfondir des thématiques politiques selons les campagnes
- la possibilité de développer des campagnes (au niveau local et national)

Questions et envoi de dossiers de candidature par e-mail à suisse@attac.org et par courrier à attac suisse, rue des Savoises 15, 1205 Genève.

Délai : 1er septembre 2010



Attac vous appelle à voter

NON

le 26 septembre à la révision de la loi sur l'assurance-chômage